



DIRECTION
DE L'ÉDUCATION
ET DES
ÉQUIPEMENTS
SCOLAIRES

Toulouse, le

Compte - rendu

Date : **30 juin 2017**

Objet de la réunion :

Amélioration de la mixité sociale dans les collèges - Comité de suivi institutionnel

Lieu : Conseil départemental de la Haute-Garonne

Présent(s) :

- *Inspection d'Académie* :
 - Jacques CAILLAUT, Inspecteur d'Académie, DASEN
 - Frédéric FAISY, Secrétaire général adjoint
 - Hélène HOMS Inspectrice de l'Éducation Nationale - IO
- *Toulouse Métropole* :
 - David COIRIER, Chef de projet cohésion sociale, Direction Contrat de Ville et renouvellement urbain
- *Ville de Toulouse* :
 - Christine BRUNETEAU, Direction Education, responsable offre éducative
 - Cécile PERRET, Proviseur, stagiaire Ville de Toulouse
- *FCPE* :
 - Muriel PALETOU, Présidente
 - Géraldine ARTIGUES, administratrice
 - Mustapha KARSI, administrateur
 - Hélène ROUCH, experte invitée
- *PEEP* :
 - Bernard FULCHERI, Président départemental
- *FSU*
 - Christophe MANIBAL, SNES FSU
 - Agnès AKIELEWIEZ, SNES FSU
 - Pierre MONTELS, SNES FSU
 - Jean Philippe GADIER, SNUIPP

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
10900 TOULOUSE Cedex 9

1, boulevard de la Marquette
31090 TOULOUSE Cedex 9
www.haute-garonne.fr

tél. 05 34 33 32 31
www.haute-garonne.fr

- SE-UNSA
 - Franck CALMELS, représentant personnel
- Collèges
 - Jacqueline MACIA-FRILLEY, Principale du collège Pierre de Fermat à Toulouse
 - Fabienne YRON, Principale du collège Jean Rostand à Balma
- Conseil départemental de la Haute-Garonne :
 - Marie-Claude LECLERC, Vice-présidente chargée de l'éducation et de l'enseignement
 - Laurent DELRUE, Directeur Général Adjoint Education, Mobilités, Patrimoine
 - Marine CALAZEL, Cabinet du Président
 - Mariette DE MALVINSKY, Directrice de l'Education
 - Natalie KRONENBERGER, Directrice adjointe Prospective et politiques éducatives
 - Franck HAITCE, Direction de l'Education
 - Théo MARCONNIER, Direction de l'éducation

Ouverture de la séance par Madame LECLERC et par Monsieur CAILLAUT

Il est proposé d'arrêter la composition du présent comité de suivi institutionnel :

- Mme la Vice-présidente Education du Conseil départemental
- M. l'Inspecteur d'Académie
- Un représentant de la Préfecture de la Haute-Garonne,
- Un représentant de la Ville de Toulouse
- Un représentant de Toulouse métropole
- Les représentants des personnels et des parents d'élèves siégeant au CDEN sur la base du nombre de sièges attribués avec possibilité de désigner un expert par organisation
- Les Principaux des 10 collèges concernés : BALMA, VINCI TOURNEFEUILLE, FERMAT, LES CHALETS, BELLEVUE , BADIOU, BELLEFONTAINE, SAND, STENDHAL et R. PARKS.

Il est proposé un calendrier de réunion trimestriel.

Ces propositions sont validées.

Laurent DELRUE présente les points de l'ordre du jour

1/ Reconstruction du collège Raymond Badiou

Le Conseil départemental a voté à l'unanimité le 27 juin 2017, la décision de construction d'un nouveau collège de quartier sur un terrain situé boulevard Eisenhower à Toulouse (jointe au présent compte rendu)

Le programme de construction sera établi dès cet été et le concours d'architectes lancé début novembre 2017.

A une question concernant la communication sur ce sujet, Laurent DELRUE indique qu'un travail est en cours pour une communication commune avec l'entreprise NXP actuel propriétaire du terrain.

2/ 1^{er} bilan sur les affectations des élèves entrant en 6^{ème} depuis les écoles de la Reynerie

Monsieur CAILLAUT précise qu'il s'agit d'un bilan partiel, avant le traitement des recours sur les dérogations. La situation définitive ne sera arrêtée qu'après la rentrée scolaire.

- **Affectations** : inscriptions terminées depuis le 23/6/17.
168 élèves de CM2 issus des 6 écoles affectés
 - 114 dans le collège de secteur
 - 19 par dérogation
 - 35 dans un autre collège

Concernant les 28 enfants de l'école Gallia non inscrits, ils ont été affectés par défaut au collège Jean Rostand de Balma.

Monsieur CAILLAUT indique qu'il a reçu une délégation de l'Assemblée Parents-Enseignants-Habitants pour réexpliquer la procédure. Il précise qu'il est dans une logique d'accompagnement des parents et que les recours seront étudiés avec bienveillance.

- **Dérogations** : 38 demandes, dont :
 - 22 accordées de façon systématique pour le collège du binôme quand la sectorisation est différente (suivi cohorte CM2) sinon en fonction des places disponibles après affectation des élèves de secteur et des dérogations par ordre de priorité).
 - 16 refusées.

Le bilan des demandes de dérogations est attendu après le 4/7/17, date de la commission de recours (16 recours dont 11 pour rapprochement de fratries et 5 autres).

Le SNES insiste pour que toutes les familles, même les plus opposées soient entendues et que des solutions soient recherchées avec elles : faire des propositions de collèges possibles pour qu'elles puissent exprimer des vœux.

Monsieur CAILLAUT constate toutefois que les familles ont globalement adhéré au projet et qu'elles s'inscrivent à 95 % dans la démarche.

Madame ROUCH attire l'attention sur la nécessité d'appliquer les règles habituelles pour les dérogations : les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous, pour tous les quartiers.

Laurent DELRUE rappelle que le Conseil départemental soutient complètement l'Inspecteur d'académie dans cette démarche. Il faut suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins de toutes les familles. C'est ainsi que le Conseil départemental a accepté à titre exceptionnel de

fournir des cartes TISSEO en plus des navettes dédiées pour répondre au mieux aux attentes des familles.

Monsieur MANIBAL attire l'attention sur la situation du collège Nicolas Vauquelin. Il ne faut pas qu'il soit fragilisé par des apports massifs d'élèves venant de la Reynerie.

Il est précisé que des mesures d'accompagnement spécifique sont proposées au collège Vauquelin. Monsieur COIRIER confirme que la Ville de Toulouse accueillera le séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} à Saint Laurent de Neste. Par ailleurs le Conseil départemental mettra à la disposition du collège 3 salles supplémentaires pour faciliter le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur KARSI exprime également sa préoccupation au sujet des collèges REP et rappelle les engagements pris visant à ne pas déséquilibrer les collèges en situation fragile du point de vue de la mixité sociale.

3 – Mesures d'accompagnement

- **Les classes de 6^{ème} des 5 collèges d'accueil seront bien limitées à 25 élèves**

Malgré le respect de cet engagement, Monsieur MANIBAL considère que le Ministère de l'éducation nationale n'a pas accompagné le projet à la hauteur espérée. Il considère que les moyens de son fonctionnement sont pour l'essentiel redéployés.

- **Le transport scolaire gratuit (1 AR/jour) est organisé**

L'accompagnement dans les cars sera assuré, au moins pendant les 2 premiers mois, par des animateurs de la LEC (Loisirs éducation citoyenneté) qui connaissent les enfants (équipes CLAE des écoles concernées) :

Présence de l'animateur ¼ d'heure avant chaque départ (accueil, sensibilisation à la ponctualité, lien avec les familles...).

Présence dans le bus matin et soir.

- **Pédibus Fermat :**

Monsieur CAILLAUT indique que les équipes de vie scolaire des 5 collèges ont été renforcées selon les cas de 0.5 ou 1 équivalent temps plein (ETP).

Il confirme que, pour le collège Fermat, l'accompagnement des élèves du point d'arrêt du bus jusqu'au collège sera assuré par l'établissement qui dispose des moyens de vie scolaire nécessaires à l'accompagnement des 43 élèves prévus.

- **Pause méridienne :**

Des demandes de centres de loisirs associés au collège (CLAC) ont été exprimées par les collèges des châlets, George Sand et Stendhal et sont en cours d'étude.

Par ailleurs, le Conseil départemental a mis en place un partenariat avec l'AFEV (association de la fondation Etudiante pour la Ville) pour assurer des actions de médiation pendant la pause

méridienne dans les 5 collèges d'accueil. Ces actions seront déclinées selon les projets spécifiques de chacun des établissements.

Aide aux devoirs dans les collèges :

Monsieur CAILLAUT précise que la mesure prévue pour les collèges d'accueil mixité est différente du dispositif « devoirs faits » voulu par le Ministre de l'éducation nationale.

Sur ce dernier point, il indique que le dispositif devrait démarrer après les vacances d'automne et qu'il sera adapté collège par collège aux besoins spécifiques des établissements.

Pour les 5 collèges d'accueil, l'Inspecteur d'académie fournit des moyens, sous forme d'indemnités spécifiques enseignants et de l'augmentation des moyens de vie scolaire déjà évoquée. Là aussi, chaque collège organisera cette mission selon son projet particulier.

Pour Monsieur MANIBAL, les moyens proposés sont insuffisants.

4 - Perspectives pour la poursuite de la démarche

Laurent DELRUE rappelle que la démarche d'amélioration de la mixité sociale prévoit différentes mesures échelonnées dans le temps.

Préparation de la rentrée 2018 pour les élèves de Bellefontaine : la procédure de dialogue citoyen avec les parents d'élèves, les directeurs d'école et principaux concernés, les personnels de l'éducation nationale reprendra à l'automne après un premier bilan de la rentrée 2017.

Les mesures d'accompagnement des autres collèges REP+ et du collège Nicolas VAUQUELIN seront progressivement mises en œuvre : travaux, mesures de carte scolaire, accompagnement spécifique...

Les évolutions démographiques prévoyant une forte augmentation des effectifs collégiens à Toulouse dans les années à venir nécessiteront **une refonte de la sectorisation** sur le périmètre de Toulouse et de sa périphérie pour absorber les effectifs attendus, en intégrant le critère de mixité sociale.

Le **devenir des élèves** restant scolarisés au collège Raymond Badiou fera également l'objet d'une concertation pour déterminer avec les parties prenantes la solution la plus adaptée à l'intérêt des élèves.

Enfin, la question de **l'évaluation de la démarche** est posée et semble devoir s'inscrire dans le dispositif d'évaluation national en cours d'élaboration. Le soutien du Conseil national de l'évaluation scolaire (CNESCO) pourrait nous permettre de solliciter des universitaires dans divers domaines de recherches (sciences de l'éducation, sociologie, urbanisme).

Monsieur CAILLAUT remarque que le travail réalisé à Toulouse est particulièrement ambitieux comparativement aux autres projets conduits en France sur cette question.

Monsieur MANIBAL propose d'inviter M. BUTZBACH coordinateur du réseau mixité au CNESCO ainsi que M. BEN AYED, lors de notre prochain comité de suivi.